Forêt domaniale RTM du Capet

Dispositif Theil est

TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE D'OUVRAGES PARAVALANCHES ET CONFORTEMENT D'UNE BANQUETTE PARAVALANCHE

BPU

Entreprise : _____

Les cases fonds bleus et fond orangés sont à compléter

N°	Désignation des travaux	Unités	PU HT
1. Travaux généraux			
1.1	Etudes (EXE, plans, PAQ et PPSPS) Ce prix rémunère forfaitairement l'élaboration des études préalables à l'exécution des travaux : -Le Plan d'Assurance Qualité -Les Etudes/Plans d'exécution -Le PPSPS	forfait	
1.2	Essais de convenance Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un essai de convenance sur un ancrage sacrificiel conformément au CCTP, et comprend notamment : -la fourniture, le transport, la mise en place du matériel d'essais, -le temps passé pour la réalisation des essais, -la fourniture et la mise en en œuvre d'un ancrage sacrificiel dont la géométrie et la nature seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre, -la réalisation de l'essai, -les rapports d'essai, Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude	unité	
1.3	Installation et repli de chantier Ce prix rémunère forfaitairement les frais d'installation/repli de chantier et comprend notamment : -Les prestations prévues dans le CCAG, -Les prestations prévues dans le CCTP, -L'amenée du matériel et des matériaux, -La mise en place et la maintenance de l'ensemble des dispositifs de sécurité yc la sécurisation des avoisinants dont l'enclosure des zones de stockage et montage, le balisage de l'accès depuis la base-vie, - la mise en place d'un abri type Algeco avec table et chaises, -Le repli de chantier. -La remise en état du site avec une attention particulière sur la qualité paysagère de cette remise en état. Une fraction égale à 70 % du prix sera payée à l'entreprise dès l'amenée et le montage des installations de chantier et la mise en place du matériel. Le solde sera versé après le repli définitif du chantier.	forfait	
1.6	Contrôle des produits de scellement Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un essai de contrôle de produits de scellement conformément au CCTP. Chaque essai comprend notamment : -le prélèvement de 6 éprouvettes, - le stockage des éprouvette au minimum 4j à l'abri à proximité direct du chantier, -le transport des éprouvettes vers un laboratoire agréé par le maître d'œuvre, -les essais d'écrasement des éprouvettes à 7J (3 éprouvettes) et 28J (3 éprouvettes), -les rapports d'essais. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude.	forfait	
1.7	Essais de contrôle	unité	

	Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'un essai de contrôle sur un ancrage sacrificiel indiqué par le maître d'œuvre conformément au CCTP, et comprend notamment : -la fourniture, le transport, la mise en place du matériel d'essais, -le temps passé pour la réalisation des essais, -la réalisation de l'essai, -les rapports d'essai, Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude		
1.8	Dossier de récolement Ce prix rémunère au forfait la réalisation d'un dossier de recollement et de maintenance des ouvrages contenant les informations et les éléments définis dans le CCTP.	forfait	
1.9	Visite de contrôle après le premier hiver A la fin du 1er hiver qui suit la fin des travaux de pose, l'entrepreneur est tenu de procéder à une visite de contrôle des ouvrages, incluant si nécessaire un nouveau réglage de chaque ouvrage	forfait	
2. Claie ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux			
2.1 Fourniture de claie ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux			
2.1.1	Fourniture de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module courant Ce prix rémunère à l'unité la fourniture, l'amenée sur place de réception, le montage et la manipulation lors des opérations de validation par le Moe de claies paravalanches de type module courant conformément aux spécification du CCTP Ce prix sera rémunéré comme suit : - 20 % après livraison - 80 % après montage et réception par le maître d'œuvre.	unité	
2.1.2	Fourniture de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module de rive *idem prix 2.1.1 pour module de rive*	unité	
2.1.3	Fourniture de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module isolé *idem prix 2.1.1 pour module isolé*	unité	
2.2 Pose de claie ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux			
2.2.1	Pose de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module courant Ce prix rémunère à l'unité la pose des claies paravalanches, conformement au CCTP. Il comprend notamment : -l'approvisionnement des supports, des éléments du tablier et des différentes pièces de montage sur le lieu de pose, -la réalisation des terrassements en déblai-remblai destinés à recevoir l'assise des tabliers et les piedd de poteaux, en terrain meuble ou rocheux, - la réalisation des ancrages (y compris toutes fournitures, matériel de foration, acheminement sur le site, contrôles in-situ), -le montage et le réglage des claies, -toute éventuelle adaptation aux irrégularités du terrain (adaptation de rives, fractionnement éventuel,...), -le traitement anti-corrosion et autre traitement de surface des pièces métalliques. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude. **Sous détail de prix à compléter pour préciser le prix unitaire** Nombre d'ancrage par claie Longueur de l'ancrage prévu et prix unitaire au ml Forfait pour terrassements préalables à l'installation de l'ouvrage et autres dispositions sous-total devant être égal au prix unitaire n°2.3	unité QTTE -	 Prix unitaire - - €
2.2.2	Pose de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module de rive *idem prix 2.3 pour module de rive* **Sous détail de prix à compléter pour préciser le prix unitaire** Nombre d'ancrage par claie Longueur de l'ancrage prévu et prix unitaire au ml Forfait pour terrassements préalables à l'installation de l'ouvrage et autres dispositions sous-total devant être égal au prix unitaire n°2.4	unité QTTE -	 Prix unitaire - - €

2.2.3	Pose de claies paravalanches acier ER40 sur 2 ancrages et 2 poteaux - module isolé *idem prix 2.3 pour module de rive* **Sous détail de prix à compléter pour préciser le prix unitaire** Nombre d'ancrage par claie Longueur de l'ancrage prévu et prix unitaire au ml Forfait pour terrassements préalables à l'installation de l'ouvrage et autres dispositions sous-total devant être égal au prix unitaire n°2.4	unité QTTE -	 Prix unitaire - - €
3. Travaux de confortement de la banquette BQ3			
3.1	Ancrages de tête Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un ancrage de tête conforme au CCTP (barre Ø32, d forage 76, Lforage 3m. Il comprend notamment : -la fourniture des composants de l'ancrage et leur approvisionnement sur le lieu de mise en oeuvre, - le déplacement si nécesaire et le stockage des matériaux accumulés sur l'atterrissement de la banquette, dans la périphérie immédiate sur l'atterrissement amont (pas de déversement en aval), - la foration avec tubage si nécessaire, - la protection contre la corrosion de la partie supérieure des barres d'ancrages, - la mise en place des barres d'ancrages avec centreurs , - l'injection au coulis, - la fourniture et mise en oeuvre des plaques d'ancrages. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude.	unité	
3.2	Ancrages de pied et de rive Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un ancrage de pied ou de rive conforme au CCTP (barre Ø25, d forage 76, Lforage 2m. Il comprend notamment : -la fourniture des composants de l'ancrage et leur approvisionnement sur le lieu de mise en oeuvre, - le déplacement si nécesaire et le stockage des matériaux accumulés sur l'atterrissement de la banquette, dans la périphérie immédiate sur l'atterrissement amont (pas de déversement en aval), - la foration avec tubage si nécessaire, - la protection contre la corrosion de la partie supérieure des barres d'ancrages, - la mise en place des barres d'ancrages avec centreurs , - l'injection au coulis, - la fourniture et mise en oeuvre des plaques d'ancrages. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude.	unité	
3.3	Fourniture et pose de grillage plaqué Ce prix rémunère au m² la fourniture et la pose d'un grillage double torsion mailles 100*120 fils 2,7mm min y compris câbles de tête (Ø16mm) , de rive et de pied (Ø12mm)) et serres câbles, conformément au CCTP. Il comprend notamment : -l'approvisionnement des différentes pièces de montage sur le lieu de pose, - le déplacement et le stockage des matériaux accumulés sur le mur en maçonnerie et son atterrissement si nécessaire, dans la périphérie immédiate sur l'atterrissement amont (pas de déversement en aval), -la réalisation des ancrages (câble de tête, câble de pied, y compris toutes fournitures, matériel de foration, acheminement sur le site, contrôles in-situ) -le montage du grillage sur les câbles de tête, de rive et de pied, yc le revers de 0,5 m autour des câbles périphériques (surface de grillage excédentaire de ce fait intégrée au prix au m2 de confortement), -toute éventuelle adaptation aux irrégularités du terrain, -le traitement anti-corrosion et autre traitement de surface des pièces métalliques, Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude.	m2	
3.4	Fourniture et pose de câbles de placage	ml	

	Ce prix rémunère au ml la fourniture et la pose de câbles de placage (Ø12mm) conformément au CCTP. Il comprend notamment : - l'approvisionnement des différentes pièces de montage sur le lieu de pose, - la mise en place sur les ancrages, - le placage, - le traitement anti-corrosion et autre traitement de surface des pièces métalliques, Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude.		
4. Travaux de nettoyage du site			
4.1	Prélèvement et évacuation des déchets métalliques : clôture Ce prix rémunère, au forfait, le prélèvement et l'évacuation des déchets métalliques issue de l'ancienne clôture, telle que cartographiée et décrite au CCTP. Le prix est établi par l'entrepreneur sur la base de la visite obligatoire au moyen des cartes de localisation de la clôture. Il comprend notamment : - Le démontage de tous les éléments métalliques (IPN, fils yc bouts de fils métalliques isolés dans une bande de 6 m de large de part et d'autre de la clôture, etc...), en les sectionnant au ras du béton ou du sol à dégager préalablement sur 20 cm de profondeur let en les séparant des éléments en bois le cas échéant, - Le conditionnement pour héliportage, - l'héliportage à la DZ, - le transport et l'évacuation en déchetterie agrée avec production d'un bon de prélèvement et de réception de la déchetterie présentant le tonnage. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude. Ce prix sera rémunéré comme suit : - 80 % aprèshéliportage à la DZ - 20 % après évacuation en déchetterie sur présentation du bon de réception.	forfait	
4.2	Prélèvement et évacuation des déchets métalliques : Zone de déchets Ce prix rémunère, au forfait, le prélèvement et l'évacuation des déchets métalliques presents sur la zone de déchets telle que cartographiée et décrite au CCTP. Une partie des déchets ont été bombés à la peinture sur le site et sont présentés en photos en annexe au CCTP. Ces bombages et photos ne sont pas exhaustives. Le prix est établi par l'entrepreneur sur la base de la visite obligatoire et des viites complémentaires qu'il jugera utiles au moyen des cartes de délimitation des zones. Le prix comprend notamment : - Le démontage de tous les éléments métalliques (IPN, rails, tôles, fils, câbles, grillages, etc...), en les sectionnant au ras du béton et en les dégageant complètement du sol s'ils sont partiellement enfouis, et en les séparant des éléments en bois le cas échéant, le ramassage de tous les petits déchets éparses au sol, - Le conditionnement pour héliportage, - l'héliportage à la DZ, - le transport et l'évacuation en déchetterie agrée avec production d'un bon de prélèvement et de réception de la déchetterie présentant le tonnage. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté en altitude. Ce prix sera rémunéré comme suit : - 50 % après prélèvement sur site et conditionnement pour héliportage ; - 30% après héliportage à la DZ - 20 % après évacuation en déchetterie sur présentation du bon de réception.	forfait	

Tranche conditionnelle : Ecran paravalanche souple ES40			
5.1	Fourniture d'écran paravalanche souple ES40 Ce prix rémunère au ml la fourniture, l'amenée sur place de réception, le montage et la manipulation lors des opérations de validation par le Moe d'écran paravalanche souple ES40 conformément aux spécification du CCTP Ce prix sera rémunéré comme suit : - 20 % après livraison - 80 % après montage et réception par le maître d'œuvre.	ml	
5.2	Pose d'écran paravalanche souple ES40	ml	

	Ce prix rémunère au mètre linéaire de longueur utile, la fourniture et la pose d'un écran paravalanche conforme au CCTP. Il comprend notamment : -la fourniture et l'approvisionnement des différentes pièces de montage de l'écran stipulées dans la notice du constructeur (filets, câbles et pièces de liaison diverses), - la préparation du terrain d'assise de l'écran yc le déplacement et/ou le scindage des blocs si nécessaire, -la fourniture, l'approvisionnement et la mise en œuvre des ancrages (y compris toutes fournitures, matériel de foration, acheminement sur le site, contrôles in-situ), -le montage et le réglage des écrans, -toute éventuelle adaptation aux irrégularités du terrain (adaptation de rives, fractionnement éventuel,...), -le traitement anti-corrosion et autre traitement de surface des pièces métalliques. Ce prix tient compte de toutes les sujétions d'accès, d'approvisionnement et d'exécution en terrain accidenté. Ce prix sera rémunéré comme suit : **Sous détail de prix à compléter pour préciser le prix au mL**		mL
	Ancrage au mL		
	Fourniture et mise en place de l'ouvrage et autres dispositions au mL		
	sous-total devant être égal au prix au mL n°5.2		- €